Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro ISN : 9454
Centre d'intérêt : 050

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

1947-1987, quelques souvenirs -- : 40 ans au service des commissions scolaires / la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec -- Sainte-Foy : La Fédération, 1987
34 p. : ill. ; 22 x 28 cm

Titre de la couv. Code : 1793 ; dossier : 12 01

ISBN 2-920895-03-5

Descripteur(s) : Histoire * Commission scolaire * Association

Ce document relate les quarante ans d'histoire de la FCSCQ. Les éléments retenus visent à retracer les faits marquants de la Fédération et à faire l'histoire des commissaires d'école qui se sont engagés pour améliorer le système public d'enseignement. On remonte à l'origine de la Fédération, en 1942, sous l'appellation de l'Association des commissaires d'écoles catholiques de la province de Québec. Puis, on relate l'époque de la fondation de la Fédération des commissions scolaires du Québec en 1947 avec ses deux divisions, l'une pour les commissions scolaires rurales, l'autre pour les commissions scolaires urbaines. Vient ensuite la période très active de l'après-guerre entre 1949 et 1960, puis la révolution tranquille du système scolaire dans les années 60, la Loi 27 de 1971, les transformations des années 70, la conférence Québec/municipalités de 1978 et les nouvelles préoccupations des années 80.

Type de document :

1947 - 1987

Quelques souvenirs...

fcsq

la fédération des commissions scolaires catholiques du québec

1947 - 1987

Quelques souvenirs...

fcscq

la fédération des commissions scolaires catholiques du québec

Sommaire

Avant-propos 3

Présentation 5

Pour défendre les intérêts des commissions scolaires 7

La révolution tranquille du système scolaire 15

Organisme d'union et d'action 21

À l'aube des années 80 29

Quarante ans de réalisations... pour l'avenir des commissions scolaires 34

9454

Avant-propos

Relater les 40 ans d'histoire d'un organisme comme la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, implique qu'on doive laisser de côté plus d'informations qu'on en retient sur les faits marquants et les personnes impliquées.

Les éléments retenus visent à démontrer, en quelques pages, la vitalité et le dynamisme dont ont fait preuve la Fédération et les personnes qui l'ont dirigée depuis 40 ans. Il ne faut pas voir dans l'absence d'une date, d'un événement ou de la mention d'un intervenant, la méconnaissance de ce qui s'est fait au prix d'efforts et de temps. Quiconque ferait la même recension pourrait présenter d'autres faits, citer d'autres noms ou rapporter d'autres événements qui mettraient aussi en évidence les 40 ans de réalisations de la Fédération. N'est-ce pas là la preuve d'une organisation au potentiel humain extraordinaire!

Les pages qui suivent n'ont pas la prétention de faire l'histoire de l'éducation au Québec, mais bien celle de la FCSCQ, à travers les Québécoises et Québécois, principalement les commissaires d'écoles qui se sont engagés à fond pour améliorer le système public d'enseignement.

40 ANS

Présentation

Du bilan de la Federation des commissions scolaires catholiques du Quebec il ressort que c'est dans le quotidien que la Federation a le mieux servi ses membres.

Au fil de quatre decennies, les hommes et les femmes qui ont bati la Federation ont directement contribue a l'essor de la societe quebecoise. Ce qui est le plus marquant de toutes ces annees, c'est certainement le souci constant des commissaires d'ecoles d'assurer la qualite de l'education. Une expression comme «pour le bien de l'enfant» a fait «sourire parfois», mais elle resume bien l'objectif majeur qu'ont toujours poursuivi les generations de commissaires d'ecoles qui se sont succede, au cours des ans, a la direction des gouvernements locaux scolaires.

On a ecrit deja: «si les commissions scolaires n'existaient pas, notre premiere recommandation serait d'en creer». C'est bien la le reflet du desir plus ou moins avoue de beaucoup de citoyens du Quebec qui tiennent fermement a conserver des gouvernements locaux scolaires pour administrer les ecoles publiques. L'importance pour les commissions scolaires de se regrouper dans une Federation forte temoigne, a coup sûr, de cette necessite, depuis 40 ans.

De gauche à droite: MM. André Bertin, Québec, ancien président de la Fédération; Cardinal Maurice Roy et Albert Tessier, MM. Arsène St-Jacques et Lucien Lessard ont été, dès les débuts, des collaborateurs actifs de M. Bertin, dans le développement de la Fédération.

Pour défendre les intérêts des commissions scolaires

Il paraît certain que M. Napoléon Veilleux soit à l'origine de l'action de regrouper les commissions scolaires en une association. De là à affirmer qu'il est l'un, sinon l'unique fondateur de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, il n'y a qu'un pas qu'on n'hésite pas à franchir. Fait cocasse, M. Napoléon Veilleux n'a jamais été commissaire. Cependant, il a été, pendant de nombreuses années, secrétaire-trésorier des municipalités scolaires de Saint-Éphrem et de Sainte-Clothilde en Beauce.

Les premiers pourparlers pour former une association remontent à 1936, au moment où le gouvernement songe à remplacer les commissions scolaires de paroisses par des commissions scolaires de comtés. En 1940, les commissions scolaires demandent d'organiser une réunion des commissaires d'écoles de la Beauce et des environs qui s'opposent déjà à une centralisation en éducation. Le 23 juillet, 75 personnes se rassemblent, venant de 21 commissions scolaires. À cette époque, il y avait près de 1 700 commissions scolaires au Québec, chacune comptant cinq commissaires.

Ce n'est qu'en 1942, toutefois, que l'association prend corps officiellement, à Saint-Georges de Beauce, sous l'appellation de l'Association des commissaires d'écoles catholiques de la province de Québec. Une quarantaine de personnes assistent à la réunion, en provenance de douze commissions scolaires. On semble avoir passé par bien des difficultés et ce sont les cercles et les instances supérieures de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) qui acheminent les résolutions du congrès au surintendant de l'Instruction publique, par les soins du secrétaire général de l'UCC, M. Gérard Filion.

Le premier bureau de direction de la Fédération en 1947. Dans la première rangée on retrouve M. André Breton, 1er vice-président (Québec); l'autorisation Georges-Henri Laforest; M. René St-Pierre, président (St-Hyacinthe); le secrétaire, M. Florimond Ducharme, et le 2e vice-président M. Philibert D. Cossette (Amos). À l'arrière on retrouve M. Mathias Choquette (St-Jean); M. Guillaume Tremblay (Chicoutimi); M. J.H. Bouchard (Sherbrooke); M. Gérard Rivard (Nicolet); M. G.E. Fortin (Rimouski); Dr. Ovide Girard (Joliette); Dr. A.D. Archambault (Montréal); M. H.-J. Roy (Gaspé). N'apparaissent pas sur la photo: M. S.-T. Lupien (Trois-Rivières) et J.E. Marleau (Mont-Laurier).

Déjà la disparition des commissions scolaires?

Cette même année, le surintendant de l'Instruction publique du temps, M. Victor Doré, institue une enquête sur le système scolaire. Cette enquête révèle que plusieurs souhaitent la disparition des commissions scolaires. De tous les coins de la province, les nouvelles adhésions viennent confirmer l'intérêt qu'on porte à la nouvelle Association. À la suite de pressions de l'Association, appuyée par l'UCC et plusieurs municipalités, le gouvernement retirera son projet de regroupement.

Le 17 octobre 1945, plus de 600 commissaires d'écoles se retrouvent en congrès, pour la première fois. Ils viennent de tous les coins de la province. M. Albert Turmel d'East Broughton est élu président de l'Association.

Le 14 novembre, le Premier ministre et son cabinet reçoivent les 14 membres du premier bureau de direction de l'Association des commissaires d'écoles catholiques de la province de Québec.

On s'organise aussi ailleurs

Pendant ce temps, d'autres régions s'organisent. On fonde des « associations diocésaines », notamment, à Saint-Hyacinthe et à Chicoutimi. Même avant 1945, dans le diocèse d'Amos, en Abitibi, il y a des associations de commissions scolaires sur la base des districts d'inspectorat. Ces associations se regroupent en un seul mouvement diocésain, appelé la Fédération des commissions scolaires. À noter que cette Fédération réunit les commissaires scolaires et non les commissaires d'écoles, comme en Beauce.

L'organisation par diocèse restera longtemps en vigueur dans la structure de la Fédération. Il faudra l'arrivée des commissions scolaires régionales pour faire changer ces limites territoriales.

L'Association des commissaires d'écoles hésite à épouser les territoires des diocèses. Mais les évêques recommandent que les commissions scolaires se regroupent selon cette division. D'ailleurs, les évêques qui s'inquiètent de la présence des deux associations provinciales recommandent aux commissions scolaires de se regrouper en une seule Fédération, plus forte et plus efficace.

Le 27 novembre 1947

Après bien des pourparlers, des discussions, et des tractations, la Fédération des commissions scolaires est fondée à Québec, le 27 novembre 1947. Cet extrait du livre des procès-verbaux témoigne de ce jour historique : « Lors d'une réunion tenue le 27 novembre 1947, à l'immeuble de l'Action sociale catholique, à Québec, les personnes dont les noms suivent ont pris connaissance de chacun des articles et de l'ensemble de la constitution de la Fédération des commissions scolaires du Québec, après quoi il a été proposé par M. Georges de Grandpré, représentant du diocèse de Saint-Hyacinthe, secondé par M. S.T. Lupien, représentant du diocèse de Trois-Rivières et adopté à l'unanimité, que la Fédération des commissions scolaires du Québec soit par les présentes fondée ».

Une quarantaine de personnes, venant de 13 diocèses, signent cette résolution au cours de la réunion de fondation présidée par M. Esdras Dumaine, de Saint-Simon de Drummond. La fondation de la nouvelle Fédération est d'ailleurs précédée de la dissolution des deux associations existantes.

Le premier président

Le premier président de la Fédération est M. René Saint-Pierre, de Saint-Hyacinthe, qui ne tarde pas à réunir le conseil d'administration. Comme aujourd'hui, les questions discutées ont trait à la qualité de l'éducation, au traitement des commissions scolaires et aux conditions de travail du personnel enseignant. Ainsi, en février 1948, on étudie le problème de la pénurie d'institutrices dans certaines régions, notamment, en Abitibi.

Entre autres actions, le conseil adopte alors le principe d'une échelle salariale de base recommandée à toutes les commissions scolaires avec un salaire minimum de 700 $ et un maximum de 1 080 $.

Au mois d'août de la même année, la Fédération tient une première réunion conjointe avec les dirigeants de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec, la « CIC ».

Le surintendant de l'instruction publique, M. Omer-Jules Desaulniers recevant le memoire annuel de la Federation. M. Desaulniers est au centre entouré à sa gauche de l'honorable L.-H. Lafontaine et à sa droite du président général, M. Rene St-Pierre. Debout on retrouve M. Guillaume Tremblay, M. André Breton, M. Gerard Rivard, M. Philibert D. Cossette et M. Florimond Duchamme, secretaire.

Commissions scolaires rurales et urbaines

Soulignons qu'à cette époque la Federation est divisée en deux sections, l'une pour les commissions scolaires rurales, l'autre pour les commissions scolaires urbaines. Cette division administrative a été maintenue jusqu'en 1964. Le secrétaire general de la Federation, de 1947 à 1949, est M. Florimond Duchamme de Saint-Cesaire de Rouville. Fait des temps, le secretariat de la Federation est situé à la residence du secretaire.

De 1947 à la fin des années 50, les activités de la Federation se resument principalement à présenter des memoires au Departement de l'instruction publique, à organiser des congres pour les commissaires d'ecoles de regions rurales et urbaines et à publier la *Revue Scolaire* destinee à informer les commissaires des principaux developpements en education.

Toutes ces activités permettent aux commissaires d'ecoles de jouer un rôle important dans l'evolution de l'education au Québec.

Il faut se rappeler qu'il existe alors plus de 1 500 commissions scolaires et si certaines regroupent plus de 100 000 élèves, dans les villes de Québec et de Montreal, d'autres en milieu rural, ne comptent qu'une cinquantaine d'élèves, soit l'equivalent d'une ecole de village.

En 1951, le siège social de la Federation est installé au 101 de la rue Saint-Roch à Québec. Une dizaine d'employés travaillent alors à plein temps pour offrir services et conseils aux commissions scolaires et analyser les divers projets gouvernementaux, sous la presidence de M. Philibert-D. Cossette.

Le 16 novembre 1950, M. Philibert D. Cossette du district d'Arvida devient le 2e président de la Federation.

Le 22 janvier 1952, la Federation a un nouveau president en la personne de M. Guillaume Tremblay, d'Arvida, qui est reélu pour un second mandat en février 1953.

Organisme de pression

Le 9 septembre 1953, les dirigeants de la Fédération adoptent de nouveaux règlements et ajoutent le mot «catholique» dans le nom de la Fédération. C'est à cette même réunion qu'on décide aussi de présenter un mémoire devant la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels dite *Commission Tremblay*. Le conseil retient comme collaborateurs à la recherche et à la rédaction, MM. François-Albert Angers, Paul Gérin-Lajoie et Arthur Tremblay. Ces deux derniers seront les premiers titulaires, quelques années plus tard, des postes de ministre et sous-ministre de l'Éducation.

La Fédération présente son mémoire le 14 juin 1954. C'est un volume de plus de 250 pages qui sera remarqué par les recommandations d'avant-garde qu'il contient. Il traite de l'autonomie des commissions scolaires, du cadre juridique de l'organisation scolaire, etc. Il recommande, entre autres, la création de «commissions centrales» qui devraient les commissions scolaires régionales que l'on connaît aujourd'hui. Le mémoire préconise aussi des changements d'ordre pédagogique, dans les centres ruraux, pour une fréquentation scolaire mieux structurée en vue de contrer la pénurie de personnel. Enfin, il fait aussi des recommandations d'ordre financier, tels la généralisation de la taxe de vente, l'implantation de zones de taxation foncière et, surtout, «un système de subventions gouvernementales».

En 1954, les commissions scolaires s'inquiètent beaucoup, aussi, de la pénurie d'institutrices et de la carence des services scolaires en milieu rural. Les dirigeants de la Fédération amorcent une campagne de sensibilisation à ce sujet. C'est le début de la centralisation des écoles de rangs vers les villages. On agit, cependant, avec circonspection. Dans une étude publiée dans la *Revue Scolaire* de janvier-février 1955, on y lit: «La centralisation rapide et à outrance est à déconseiller. La disparition des écoles de rangs serait à déplorer. Il y a lieu de bénéficier des avantages de la centralisation, en évitant ses inconvénients pour les jeunes campagnards.»

Alors que durant la première décennie de son existence la Fédération est particulièrement préoccupée des problèmes des commissions scolaires rurales, les années suivantes sont consacrées à l'enseignement postélémentaire. Il faut se rappeler les origines agricoles des fondateurs et des premiers responsables de l'organisme pour comprendre cet état de fait, d'autant plus qu'avant 1940, 80 p. cent de la population du Québec demeurait à la campagne.

Toutefois, l'après-guerre amène une mutation des populations vers les villes. En même temps, le milieu scolaire reçoit une génération très nombreuse d'élèves qui souhaitent parfaire leurs études au-delà de la septième année qui est alors la dernière année du cours élémentaire. Entre 1949 et 1960, les commissions scolaires vont accueillir un demi-million d'élèves de plus. Les commissaires d'écoles réagissent rapidement en faisant construire de nouvelles écoles, en développant de nouveaux équipements, en proposant de nouveaux programmes.

Le comité exécutif de la Fédération de 1954. De gauche à droite on retrouve en première rangée: M. Auguste Scott, le Chanoine Paul Gauthier, M. Lionel Lafrance (président), M. Guillaume Tremblay et M. Vincent Brassard. En deuxième rangée: M. Paul-André Fournier, M. Gédéon Desaulniers, M. Paul Raymond, M. Lorenzo St-Arnaud, M. Vincent Brassard et M. Maurice Tremblay

L'exécutif de la Fédération en 1956-1957. Première rangée: M. Lorenzo St-Arnaud (Nicolet); Mgr Paul Gaudet; M. Auguste Scott, président (Ste-Anne-de-la-Pocatière); M. Lionel Lafrance, président honoraire (Québec); et M. Raymond Germain (Chicoutimi). A l'arrière on retrouve, notamment, M. Paul Desrochers (St-Jérôme); Georges Chenard (Rimouski); Roland Leroux (Trois-Rivières) et Joseph Labrecque (Sherbrooke).

Les associations diocésaines

Il est intéressant de noter qu'à cette époque, la Fédération a une assemblée générale composée de trois délégués par association diocésaine, un conseil d'administration formé des présidents diocésains et enfin, un comité exécutif de sept membres, choisis par et parmi les membres du conseil.

Jusqu'en 1964, les commissions scolaires doivent absolument passer par leur association diocésaine pour faire valoir leur point de vue et être membres de la Fédération. Comme aujourd'hui, ce sont les problèmes rencontrés par les commissions scolaires dans leur quotidien qui préoccupent le plus la Fédération. On comprend mieux, dès lors, le thème du congrès de Rimouski en 1956 : «La responsabilité du commissaire d'écoles à l'endroit de l'enfant, du contribuable et du personnel enseignant». À cette occasion, M. Auguste Scott, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, devient président général. Il succède à M. Lionel Lafrance qui était en poste depuis le 8 octobre 1953. Durant ce congrès, les commissions scolaires réclament la mise sur pied d'un secrétariat permanent.

On profite aussi du congrès de 1957, à Sainte-Adèle, pour débattre cette question ainsi que la publication de la *Revue Scolaire*. En outre, l'exercice 1957-1958 est marqué par plusieurs travaux importants. On étudie la possibilité de fonder une «mutuelle d'assurances» pour les commissions scolaires du type de celle appartenant aux fabriques de paroisses. La Fédération maintient, pendant un temps, un «service central des achats», une sorte de coopérative d'approvisionnement pour les commissions scolaires.

À cette époque, la Fédération participe, également, à une conférence canadienne sur l'éducation, en plus de contribuer à fonder l'Association d'éducation du Québec.

M. Paul Desrochers, 6e président de la Fédération d'octobre 1958 à novembre 1962

«L'instruction à la portée de tous»

Le congrès de 1958 se préoccupe surtout de l'accès à l'éducation. Le thème est tout à fait dans la lancée des préoccupations de l'époque: «Prise de position des commissions scolaires pour mettre l'instruction élémentaire et secondaire à la portée de tous.» On élit également un nouvel exécutif dont le président général est M. Paul Desrochers. Pour la section rurale on retrouve M. André Breton (Québec), président, MM. Roland Theoret (Ottawa) et Henri Lapointe (Trois-Rivières), vice-présidents. Pour la section urbaine: M. Albert Morissette (Nicolet) est président et MM. Gérard Ampleman (Valleyfield) et Camille Lavoie (Chicoutimi) sont vice-présidents.

On se rappellera longtemps du dynamisme et de la capacité de travail du président Paul Desrochers. Dès la première année, il trouve le moyen d'améliorer les finances de la Fédération. De plus, il parcourt la province en tous sens pour favoriser la formation de nouvelles associations diocésaines sur la Côte-Nord, en Gaspésie, au Témiscamingue, en plus de réorganiser l'Association diocésaine de Montréal.

Le président innove en plusieurs points. Il suggère la formation de plusieurs comités de travail sur le transport scolaire, les assurances, les coûts d'électricité et les conventions collectives. La Fédération fonde une section des secrétaires-trésoriers de commissions scolaires et crée l'Ordre du mérite de la Fédération.

Par ailleurs, à l'automne 1958, le conseil d'administration retient les services de M. Jean-Gilles Jutras, à titre de secrétaire général et trésorier de la Fédération, poste qu'il occupera jusqu'en 1979. Le conseil d'administration lui donnera, toutefois, le titre de directeur général en 1968.

Lors du congrès de 1959, tenu à Montréal, le conseil d'administration réélit M. Paul Desrochers pour un deuxième mandat. Sont aussi élus MM. Albert Morissette (Nicolet), Guy Page (Montréal), et Camille Lavoie (Chicoutimi) pour la section urbaine. MM. Roland Theoret (Ottawa), Henri Lapointe (Trois-Rivières) et Alphée Blanchard (Valleyfield) pour la section rurale. Dans son rapport, le président formule des suggestions qui auront leur écho, plus tard: uniformisation scientifique de l'évaluation foncière, généralisation d'une taxe provinciale sur les compagnies, taxation des compagnies qui exploitent les ressources naturelles, participation à l'impôt sur le revenu, etc.

M. Jean-Gilles Jutras devient secrétaire général et trésorier de la Fédération, le 18 janvier 1959. Il sera par la suite directeur général de 1968 à 1979.

M. Jean Lebas, 7e président de la Fédération de novembre 1962 à septembre 1963.

M. Lévis Sauvé, 8e président de la Fédération de septembre 1954 à novembre 1956, s'adressant à l'assemblée générale

La révolution tranquille du système scolaire

Cette tranche de l'Histoire du Québec sera marquée par l'avènement des commissions scolaires régionales et la généralisation des services de l'enseignement secondaire à la portée de tous. À la session régulière de 1960, l'assemblée générale adopte des résolutions détaillées concernant le cours secondaire.

Un peu partout dans la province, les commissions scolaires étudient l'organisation de commissions scolaires régionales. Le gouvernement doit d'ailleurs légiférer pour faciliter la mise en place de l'enseignement secondaire.

C'est l'époque du slogan «Qui s'instruit s'enrichit». Rappelons-nous la célèbre Commission royale d'enquête qui a débouché sur le *Rapport Parent* et la création, en 1964, du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, et du Conseil supérieur de l'éducation.

La Fédération propose une alternative à la création du ministère de l'Éducation. Elle suggère plutôt deux organismes: un regroupement des parents, de l'Église et des éducateurs pour les orientations d'ordre pédagogique; et l'État pour l'aspect financier. L'autonomie et la responsabilisation des commissions scolaires constituaient les bases sur lesquelles reposaient les propositions de la Fédération.

Loi constituante de la Fédération

Par ailleurs, au début des années 60, la Fédération soumet une requête en vue d'obtenir une loi de reconnaissance juridique. Cette loi est adoptée au Parlement de Québec, le 22 février 1961. Au même moment, le siège social de la Fédération déménage au 285, chemin Sainte-Foy, à Québec.

En février 1962, le comité exécutif accepte le principe de créer deux nouveaux services: le service pédagogique et celui de la construction. Cette année-là marque aussi le 15e anniversaire de fondation de la Fédération. Cette dernière regroupe alors les associations diocésaines instituées dans 20 diocèses. À noter que 80 p. cent des commissions scolaires du temps appartiennent à une association diocésaine.

En 1962, après plus de cinq ans au service des commissions scolaires, M. Paul Desrochers remet sa démission comme président général. M. Camille Lavoie, d'Alma, premier vice-président, le remplace pendant quelques semaines. Le conseil d'administration élit, par la suite, M. Jean Leduc de Forestville.

Les deux années de présidence de M. Leduc sont relativement calmes. On sent bien, de-ci de-là, certains malaises dans les négociations, mais la mise en place des commissions scolaires régionales exige toute l'attention des commissaires d'écoles. À la Fédération, on songe à la formation d'une section spéciale pour les commissions scolaires régionales, en plus des sections urbaines et rurales, mais l'idée ne sera pas retenue.

M. Leduc est réélu, à l'automne de 1963. Cette année-là, la Fédération présente un mémoire à la *Commission Bélanger* sur la fiscalité.

En août 1964, la Fédération s'associe à la Fédération des collèges classiques et à la Corporation des instituteurs et institutrices, aujourd'hui la CEQ, pour obtenir des modifications importantes au *bill* 60 instituant le ministère de l'Éducation.

Les associations de zones

Le congrès de 1964 porte particulièrement sur les structures et les services de la Fédération. À cette occasion, le président Jean Leduc recommande que toutes les commissions scolaires puissent composer l'assemblée générale de la Fédération, par leur appartenance à une association diocésaine. Rappelons que depuis la fondation de la Fédération, l'assemblée générale était formée d'un nombre restreint de délégués (six en général) pour chaque association. À l'occasion de ce congrès, M. Leduc décline l'offre d'un troisième mandat comme président général. C'est M. Lévis Sauvé, de Ville Lasalle, qui lui succède.

L'Opération 55

Pendant plusieurs mois, de la fin de 1964 au début de 1965, les commissions scolaires ont à étudier et à se familiariser avec les projets du gouvernement, et notamment du ministère de l'Éducation, concernant une «carte scolaire» et l'implantation de 55 commissions scolaires régionales. Cette action est appelée «L'Opération 55». L'objectif est de couvrir tout le territoire du Québec d'un réseau de commissions scolaires régionales pour l'enseignement secondaire, alors que les commissions scolaires locales conservent l'organisation du primaire.

Pour donner suite aux recommandations du congrès de l'automne 1964, le conseil d'administration procède à un nouvel aménagement des territoires des associations de commissions scolaires, pour tenir compte justement des commissions scolaires régionales. La notion de «diocèse» disparaît, parce que certaines régionales chevauchent alors plus d'un diocèse. On forme ainsi 17 zones.

Les paliers de direction de la Fédération sont alors constitués ainsi: l'assemblée générale compte un délégué par commission scolaire, en plus des membres du conseil d'administration; le conseil se compose de deux délégués désignés par chacune des associations de zones et le comité exécutif continue d'être choisi par et parmi les membres du conseil.

Le conseil adopte, par ailleurs, un nouveau modèle d'organisation interne qui regroupe les grands services à maintenir ou à établir, sous la direction du secrétaire général. Ce sont la pédagogie, les relations du travail, l'équipement scolaire, la planification et les finances scolaires, le service juridique, l'information et les relations extérieures, la recherche et le secrétariat.

Par ailleurs, durant ce deuxième mandat du président Sauvé, certains événements viennent modifier la quiétude des commissions scolaires. Il y a des problèmes de négociations, plusieurs arrêts de travail, des sentences arbitrales discutables et discutées. À maintes reprises, les travaux des dirigeants de la Fédération sont influencés par ces événements.

L'exécutif pour 1967-1968. De gauche à droite: l'abbé Fernand Ostiguy, conseiller moral; M. Jean-Louis Labbé; M. Joseph L. Page; M. Romain Robidoux; M. Maurice Lavallée (président); M. Jean-Paul Côté; M. Jean-Paul Tremblay; M. Ernest Ouellet; et le secrétaire général, M. Jean-Gilles Jutras.

Une année pas comme les autres

En 1965, la question des relations du travail tient les dirigeants de la Federation en haleine. Le president convoque une reunion d'urgence du conseil, en octobre. La rupture des negociations amene le ministre de l'Education a rencontrer l'executif de la Federation avant d'emettre des directives strictes, le 14 octobre 1965.

Ces directives soulevent beaucoup de mecontentements. Les enseignants reagissent, les commissions scolaires sont obligees de faire face à l'alternative de repondre aux demandes salariales ou de fermer les ecoles.

C'est dans ce contexte difficile que M. Maurice Lavallée devient president general, le 9 novembre 1966. Les autres membres de l'executif sont MM. Romain Robidoux, P.-Germain Ostiguy, Jean-Louis Labbe, Jean Marchand, Ernest Ouellet et Jean-Paul Tremblay.

Le début de l'annee 1967 constitue un tournant dans le dossier des negociations. Des greves et d'autres moyens de pression eclatent un peu partout. Le comite executif et le gouvernement sont continuellement en alerte. En fait, le 10 fevrier, le comite executif siege à Quebec pour etudier le *bill 25* et suivre les debats à l'assemblee legislative. Puis la loi est adoptee et le retour à une situation plus normale s'effectue graduellement.

Les dirigeants peuvent maintenant se pencher sur d'autres dossiers importants, notamment, l'operation regroupement - qui s'amorce. La Federation met en place un comite special pour etudier toutes les facettes de cette «operation» qui a pour effet de regrouper les 1 700 commissions scolaires existantes et de ramener ce nombre à 800. Cela necessite beaucoup d'energie de la part des representants de la Federation qui assume le leadership dans la concertation des commissions scolaires, l'organisation du transport scolaire et des cafeterias. Il va sans dire que le regroupement donne lieu à des discussions epiques, notamment sur la localisation et la construction des futures polyvalentes.

En 1967, c'est aussi l'annee de l'Exposition universelle. La Federation organise, de concert avec le ministere de l'Education et les commissions scolaires, des voyages et des sejours pour des groupes de jeunes. On estime à plus d'un million, le nombre d'eleves qui ont pu, à un prix fort minime, visiter *Expo 67*.

La Federation lance, egalement, «l'Operation lecture» qui dure quelques annees. Il s'agit d'une experience qui vise à corriger des deficiences majeures en lecture chez les jeunes de tous niveaux.

Le 15 août 1967, la Commission des ecoles catholiques de Montreal adhere à la Federation.

Les représentants des trois parties concernées lors de la signature de la première convention collective des enseignants. De gauche à droite: M. Fernand Lefebvre (10e président de la Fédération), M. Marcel Masse (gouvernement) et M. Raymond Laliberté (CEQ).

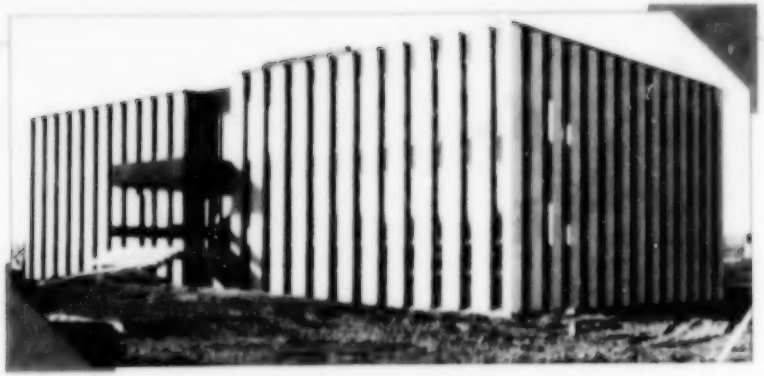

Le siège social actuel de la Fédération au 1001 av. Bégon à Ste-Foy lors du parachèvement des travaux en 1967

Un nouveau siège social

Depuis 1956, différentes hypothèses sont envisagées pour loger le personnel de la Fédération dont le nombre augmente en réponse aux besoins grandissant des commissions scolaires. Les dirigeants optent, en 1967, pour la construction d'un édifice à Sainte-Foy, le siège social actuel.

En 1968, M. Maurice Lavallée cède la présidence à M. Fernand Lefebvre. Plusieurs événements d'importance en éducation marquent son passage à la tête de la Fédération, notamment une négociation houleuse de 28 mois.

La Fédération effectue une tournée dans toutes les régions du Québec et tient une session spéciale de l'assemblée générale au cours de laquelle tous les membres de la «partie patronale» sont présents de même que le ministre de la Fonction publique, M. Marcel Masse. Finalement, les parties signent la première convention collective provinciale, le 4 novembre 1969.

Une présence internationale

Par ailleurs, en 1971, le président de la Fédération, M. Fernand Lefebvre, de même que M. J.-O.R. Rochon et le secrétaire général participent à la fondation de la Confédération internationale des parents d'élèves. Profitant de ce séjour en Europe, la délégation a des rencontres avec de hauts fonctionnaires de l'Unesco, du Bureau international de l'Éducation et de celui du Travail, à Genève.

À cette occasion, le président invite comme conférencier, au congrès de l'automne 1971, M. Jacques Muhlethaler, président fondateur du Mouvement mondial pour l'École, Instrument de Paix.

La loi 27

En avril 1971, le ministre de l'Éducation dépose la *loi 27* qui a pour but de compléter l'opération regroupement, en créant les nouvelles commissions scolaires dont le territoire est agrandi. Le nombre de commissions est d'autre part réduit de 800 à 200 et le Conseil scolaire de l'Île de Montréal est créé.

La *loi 27* ouvre également la voie à une participation plus large des parents en éducation en accordant le droit de vote aux élections scolaires aux personnes âgées de 18 ans et plus et en provoyant la formation de comités de parents.

Devant tous ces changements en éducation qui ont créé de nouvelles responsabilités aux commissions scolaires, la Fédération décide d'organiser des sessions de perfectionnement et d'information à l'intention des commissaires d'écoles et de publier la *Collection Gesco* qui comprenait une douzaine de brochures sur tous les nouveaux aspects de l'organisation scolaire.

L'exécutif pour 1970-1971
Assis, de gauche à droite
M. J.O.R. Vachon, M. Fernand Lefebvre (président) et M. Jos-L. Page. Debout M. Emmanuel Roy, M. Louis Gagnon, M. Ulric Blackburn, M. Maurice Lavallée, M. Gilles Tremblay et M. Jean-Louis Labbé

Organisme d'union et d'action

En 1972, les dirigeants de la Fédération décident d'expérimenter une nouvelle formule, pour différencier le congrès et la session de l'assemblée générale. À l'assemblée générale du 23 septembre, M. Gilles Fortin, de Lauzon est élu à la présidence de la Fédération. M. Fernand Lefebvre demeure porte-parole de la Fédération, aux tables de négociations.

D'autre part, au sein même des commissions scolaires, on réclame des modifications aux règlements généraux de la Fédération pour mieux représenter les attentes et les besoins des commissions scolaires. On veut plus de services et on désire aussi des changements dans la représentation au sein du conseil et du bureau de direction. Le 13 avril 1973, le conseil d'administration endosse le document: *La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec: organisme d'union, d'orientation et d'action.*

En fait, une bonne partie des deux années de la présidence de M. Gilles Fortin est consacrée à une révision globale de l'organisation, de la structure, de la représentativité et du fonctionnement de la Fédération. Une session spéciale de l'assemblée générale, les 18 et 19 mai 1973, apporte encore plus de précisions sur les orientations et les objectifs de la Fédération. Puis, le 26 mai, M. Jean-Gilles Jutras est nommé directeur général de la Fédération. Le personnel du siège social est alors regroupé en deux directions: celle des services et celle des communications. Cette organisation interne sera maintenue jusqu'en 1977.

«On prend le paquet»

En novembre 1973, le président du congrès, M. Ulric Blackburn, admoneste ses collègues en ces termes: «Cessons de demander, prenons; cessons de discuter, agissons; cessons de tergiverser, procédons». C'est un véritable cri de ralliement lancé aux commissaires d'écoles.

On revient aussi à la formule de combiner l'assemblée générale et le congrès. Pour la première fois de son histoire, l'assemblée générale peut élire son président, en l'occurrence M. Gilles Fortin pour un second mandat. Par ailleurs, la sous-représentation de la région de Montréal cause de sérieux problèmes et on doit de nouveau réviser les règlements pour tenter de rendre justice à toutes les régions du Québec. Dès le 8 décembre suivant, le conseil adopte un projet de règlement visant à prévoir des sièges tenant compte de la population scolaire tant au conseil d'administration qu'au bureau de direction. On prévoit, par la même occasion, la tenue d'une session spéciale de l'assemblée générale, qui a lieu les 29 et 30 mars 1974.

Lors de cette session, on procède à l'adoption de règlements révisés qui semblent satisfaire toutes les parties concernées. D'autres problèmes que rencontrent les commissions scolaires retiennent aussi l'attention des dirigeants de la Fédération. Des groupes de travail et des spécialistes étudient des sujets aussi variés que l'enseignement des langues, le transport, le financement scolaire, la saine alimentation, la dénatalité, etc.

Somme toute, la Fédération désire consolider le système public d'enseignement pour réduire les disparités régionales, régler les problèmes de financement reliés à l'évaluation foncière, aux budgets d'immobilisation et au transport des écoliers.

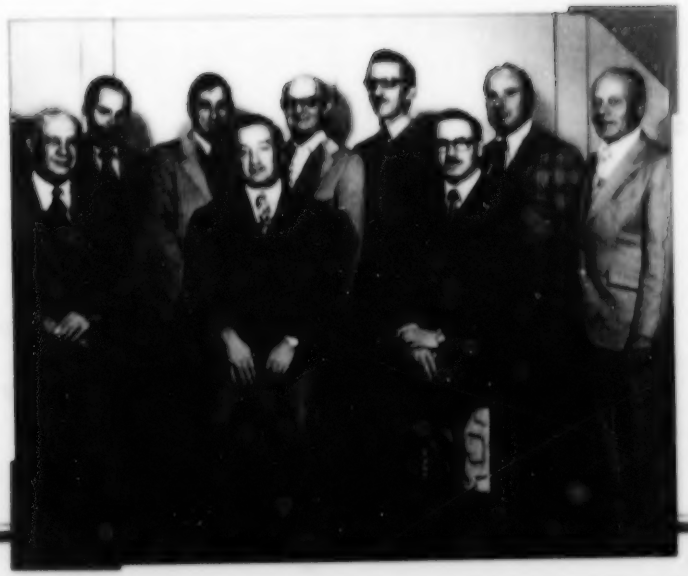

Le bureau de direction pour 1972-1973. De gauche à droite on retrouve assis: M. Jos L. Page (Montréal); M. Gilles Fortin, 11e président (Québec); M. Ulric Blackburn (Chicoutimi). Debout: M. Charles E. Garneau (Laurentides); M. Hervé Côté (Trois-Rivières); M. Emmanuel Roy (Rimouski); M. Jean-Louis Labbé (Hauterive); M. Maurice Lavallée (Nicolet); et M. Edouard Leblanc (Joliette).

On veut plus d'autonomie

C'est M. V.-Hubert Lavigne, de Ville Lasalle, qui succede a M. Gilles Fortin, le 14 novembre 1974, a l'occasion du 27e congres et de la session reguliere de l'assemblee generale. Ce 27e congres a pour theme, «La decentralisation, on la fait». Il y a la un net desir des commissions scolaires d'etre reconnues comme des gouvernements locaux aptes a prendre leurs responsabilites et capables de remplir les taches qui leur reviennent. La decentralisation, evidemment, appelle l'autonomie et on l'exige.

Des son entree en fonction, le president Lavigne manifeste son intention de se preoccuper surtout de la qualite de l'education. M. Lavigne souhaite «une ecole qui reintroduirait le culte de l'humain et la dignite du travail bien fait».

De nouvelles preoccupations font alors leur apparition. On desire accorder plus de place aux minorites. On assiste aussi a un developpement mieux articule de l'education des adultes, de l'integration des personnes handicapees et de l'orientation professionnelle des jeunes filles vers des metiers non traditionnels.

Par ailleurs, depuis l'adoption du *bill 25*, en 1967, peu de mois ont passe sans que les questions des negociations ne soient abordees par l'ensemble des commissions scolaires et leur Federation. Alors qu'au debut, les roles sont definis et les responsabilites partagees entre l'Etat et les commissions scolaires, au fil des ans, le role des commissions scolaires s'amenuise au profit de l'Etat. La Federation doit discuter, a maintes reprises, du partage des responsabilites entre les parties.

D'autres problemes preoccupent aussi les commissions scolaires: l'importance accrue du role de l'Etat dans tous les secteurs de l'education, le financement, les politiques administrative et salariale, la place de l'enseignement prive, le transport des eleves et plusieurs autres dossiers. La Federation prend diverses initiatives pour obtenir la decentralisation tant souhaitee par les commissions scolaires.

M. V.-Hubert Lavigne
12e president de la Federation
de novembre 1977 a novembre 1979

Des négociations chaotiques

Les 22 et 23 octobre 1975, l'assemblée générale a lieu dans le cadre du congrès. Elle réélit M. V.-Hubert Lavigne pour un deuxième mandat.

L'évolution chaotique des négociations et les harcèlements de toutes natures amènent la FCSCQ à convoquer l'assemblée générale en session extraordinaire, le 3 avril 1976. On demande au gouvernement de prendre les dispositions pour qu'une législation ramène l'ordre dans le système d'éducation. Puis le 2 juin, le ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, rencontre le bureau de direction pour faire le point sur la situation.

Le 14 août, les présidents et les directeurs généraux de commissions scolaires se réunissent pour décider des dispositions à prendre, en vue de la rentrée scolaire. Ce jour-là, plus de 200 présidents de commissions scolaires prennent, presque unanimement, la résolution de tenir les écoles fermées, en septembre, jusqu'à ce qu'il y ait signature de l'entente.

Trois mois plus tard, M. V.-Hubert Lavigne est réélu pour un troisième mandat. Le bureau de direction est alors composé de M. V.-Hubert Lavigne, président; M. Louis Reid, 1er vice-président, Mme Estelle Gobeil, 2e vice-présidente, Mme Cécile Poissant, directrice et MM. Alfred Beltzle, Honorius Charbonneau, Walter Dube, Jean-Guy Lalanne, Paul Mercier, Claude Paquette et Robert Rocheleau, directeurs.

Une année difficile

Au début de l'année 1977, la Fédération réévalue ses services et sa capacité de répondre aux attentes des commissions scolaires.

En mars, le conseil adopte un document qui définit le partage des responsabilités entre le conseil d'administration, le bureau de direction et le président. Puis les 22 et 23 avril, il y a une session extraordinaire de l'assemblée générale. Elle opte majoritairement pour une structure bi-partite, comprenant des associations, auxquelles les commissions scolaires seraient tenues d'appartenir. C'est donc le statu quo par rapport à ce qui existe. Toutefois, l'assemblée décide aussi de mandater le conseil pour réévaluer les services fournis et les responsabilités de chacun.

On lui demande également d'alléger les mécanismes de fonctionnement; d'intensifier le rôle d'organisme de pression; d'étudier les modalités d'appartenance des commissions scolaires à la Fédération; et de présenter les amendements aux règlements à l'assemblée générale.

Le conseil confie finalement au bureau de direction et au directeur général le mandat de préparer un mode de fonctionnement et des modifications aux règlements qui tiennent compte des points suivants: maintien du pouvoir politique; augmentation du support au pouvoir politique; et une réduction des services.

Le premier ministre René Lévesque s'adressant aux commissaires d'écoles lors du 30e congrès de la Fédération en novembre 1978

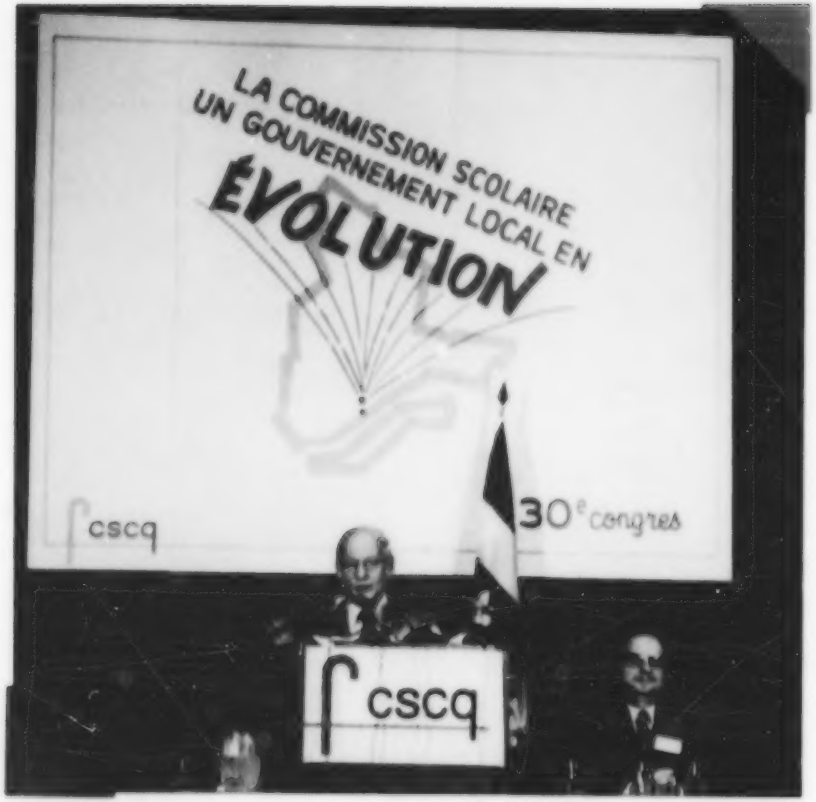

De sérieuses transformations

Dans les semaines qui suivent, on prend toutes les dispositions pour donner suite aux directives reçues et satisfaire les attentes des dirigeants. Il est décidé de maintenir le même nombre de membres au conseil, en instaurant cependant cinq commissions permanentes selon le choix et les intérêts de chaque membre. Le bureau de direction sera de sept membres: un président, un vice-président et le président de chacune des commissions du conseil.

La session régulière de l'assemblée générale a lieu les 28 et 29 octobre et Me Claude Paquette devient président général. Outre le président, le bureau de direction est constitué de Mme Ghislaine Gervais, 1re vice-présidente, M. Paul A. Dukey, 2e vice-président, et de Mme Estelle Goheil, MM. Réal Boucher, Maurice Guerin et Paul Mercier, directeurs.

Durant cette période, la Fédération prépare un «Livre blanc» des commissions scolaires en vue d'énoncer leur position sur ce que devrait être le système public d'éducation au Québec et afin de contrer le projet du gouvernement d'abolir les commissions scolaires.

M. Jacques Rolly succède à M. Jean-Gilles Jutras au poste de directeur général à l'AMQ
1979

La conférence Québec/municipalités

L'evenement majeur de l'annee 1978, c'est la conference Quebec/municipalités. Depuis de très nombreuses années, les municipalites reclament du gouvernement qu'il elimine les commissions scolaires du champ d'impot foncier. Le gouvernement leur promet le transfert d'une partie de l'assiette fiscale des commissions scolaires.

La Federation reclame de prendre part à cette conference, entendu que les commissions scolaires sont des gouvernements locaux, au meme titre que les municipalites. Seulement 27 personnes, venant des commissions scolaires, sont admises à la conference. Aussi la Federation convoque-t-elle les presidents et les directeurs generaux de commissions scolaires à tenir une reunion parallele, à proximite du lieu de la conference afin de bien demontrer l'intention ferme des commissions scolaires de se battre pour le maintien de leur pouvoir de taxation.

Un des faits manquants du 30e congres de la Federation est la visite du premier ministre, M. Rene Levesque, qui affirme que les commissions scolaires sont là pour y rester. L'assemblee generale endosse, neanmoins, une recommandation du conseil à l'effet d'instituer un fonds de defense pour les commissions scolaires. Cette initiative est prise en vue d'aider des commissions scolaires à se defendre devant les tribunaux au besoin. Le cas type qui donne lieu à cette decision est celui de la commission scolaire de Hull que le Ministere a mise en tutelle parce qu'elle refusait d'imposer des taxes que les commissaires jugeaient ne pas devoir imposer.

La conférence Québec/commissions scolaires

Les mois qui suivent sont largement consacrés à la préparation du «sommet» entre le gouvernement et les commissions scolaires qui a lieu à Québec, en janvier 1979.

Cet événement est certes une étape importante dans la lutte des commissions scolaires pour une reconnaissance à part entière du gouvernement local scolaire. Plusieurs ministres viennent donner un point de vue sur les intentions du gouvernement. On assure les commissaires de la survie des commissions scolaires, mais peine perdue, la loi 57 qui a été adoptée par la suite a limité le pouvoir de taxation des commissions scolaires à 25¢ du 100 $ d'évaluation ou à 6% de leurs dépenses subventionnées.

Entre-temps, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, publie son document *L'École québécoise* qui demande aussi beaucoup de concertation et de discussions. Ce *Livre orange* suscite de nombreuses réactions des commissions scolaires et de leur Fédération.

En mars 1979, après vingt ans à la Direction générale de la Fédération, M. Jean-Gilles Jutras demande à être relevé de ses fonctions. Le conseil accepte et lui confie la charge de directeur des relations publiques et de secrétaire général.

En août, le président général présente au conseil d'administration le nouveau directeur général, M. Jacques Audy.

Le changement à la Direction générale ne modifie pas, cependant, la teneur des dossiers. On continue à se préoccuper des négociations, de l'intégration, des assurances, du suivi à la conférence Québec-commissions scolaires.

Les dirigeants sont d'ailleurs insatisfaits des suites de cette «conférence». Ils décident de mettre en place «une structure d'urgence» qui engagerait toutes les commissions scolaires, dans un front commun d'actions concertées, à aller devant les tribunaux pour obtenir un jugement sur la constitutionnalité de l'impôt foncier scolaire.

Cette même année, la Fédération contribue à l'enrichissement de nombreux projets de lois, notamment, sur la santé et la sécurité du travail, les garderies, les services essentiels en cas de grève, l'exemption à l'enseignement religieux et sur la *loi 71* qui restaure des mécanismes de concertation dans les commissions scolaires.

L'assemblée générale siège les 3 et 4 novembre 1979 et Me Jacques Mongeau est élu président général.

Peu de temps après, le gouvernement dépose le *projet de loi 57*, visant à réglementer de façon restrictive l'impôt foncier scolaire. On amorce alors une campagne de publicité dénonçant ce projet. On prend aussi des dispositions pour contester cette législation devant les tribunaux. À cet effet, quelques commissions scolaires, avec le support de la Fédération, demandent une injonction et amorcent des démarches en cassation de cette loi.

La Fédération intervient également à plusieurs reprises dans le dossier de la *loi 125* sur l'aménagement et l'urbanisme pour défendre les intérêts des commissions scolaires relativement à leur autonomie dans la délimitation de leur territoire et de leurs équipements.

Les principaux acteurs de la Conférence Québec-commissions scolaires. MM. Claude Paquette, 1er président de la FCSCQ et les ministres Camille Laurin et Jacques-Yvan Morin

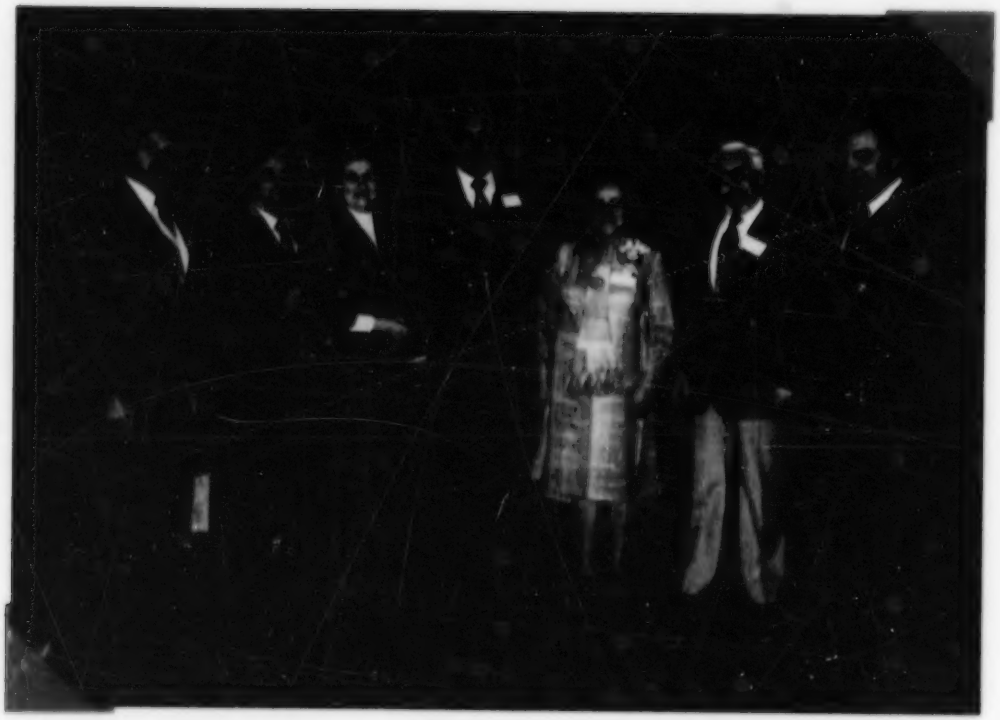

Le bureau de direction pour 1979-1980. De gauche à droite: M. Maurice Guérin, M. André Séguin, Mme Noella Labelle, Me Jacques Mongeau (14e président), Mme Estelle Gobeil, M. Robert Caron, et M. Ghyslain Maltais.

À l'aube des années 80

De nouvelles préoccupations se dessinent à l'aube des années 80. Mise sur pied de garderies en milieu scolaire, ententes scolaires-municipales pour les loisirs, exemption de l'enseignement religieux, éducation sexuelle à l'école. Bref, des dossiers chauds qui soulèvent bien des discussions ainsi que toute la question du financement qui y est rattachée.

Mentionnons également la réforme du transport scolaire où la Fédération a obtenu la reconnaissance des commissions scolaires comme maître d'œuvre et l'établissement d'un plan triennal de financement.

Au début de novembre 1980, à l'occasion de la session annuelle de l'assemblée générale, Me Jacques Mongeau est réélu président. Le bureau de direction se compose alors de: Me Mongeau, Mme Estelle Gobeil, 1re vice-présidente, Me Guy d'Anjou, 2e vice-président et des directeurs Mme Jeanne Lafrenière, MM. Ghyslain Maltais, Jean-Guy Deschamps et Raymond Lemieux.

En mars 1981, Me Mongeau décide de briguer les suffrages aux élections provinciales. Mme Estelle Gobeil assume la présidence par intérim.

Mme Estelle Gobeil, 1re présidente de la Fédération de mars 1981 à mai 1982, entourée des membres du bureau de direction. De gauche à droite on reconnaît Me Raymond Lemieux, M. Ghyslain Maltais, Me Guy d'Anjou, M. Marcel Duchaine, Mme Jeanne Lafrenière et M. Jean-Guy Deschamps.

La première présidente

Le premier mai, Me Jacques Mongeau donne sa démission à titre de président. Mme Estelle Gobeil devient alors présidente, et par le fait même, la première femme à assumer cette fonction. MM. Guy d'Anjou et Marcel Duchaine deviennent respectivement 1er et 2e vice-présidents. Les directeurs sont: Mme Jeanne Lafrenière, MM. Jean-Guy Deschamps, Raymond Lemieux et Ghyslain Maltais.

Les 21 et 22 mai 1981, l'assemblée générale est convoquée en session spéciale, pour étudier le rapport sur la restructuration de l'organisme dont l'objectif est de permettre l'adhésion directe des commissions scolaires à la Fédération. L'assemblée statue aussi sur la composition du conseil dont les membres seront choisis par les commissaires des territoires. Le bureau de direction comptera 7 membres. Le président et les vice-présidents seront élus par l'assemblée générale et les autres directeurs, par le conseil d'administration. Toutefois, à la session suivante du conseil, la CECM obtient un vote majoritaire pour un moratoire sur toute cette restructuration. Par ailleurs, l'assemblée autorise le conseil à aller en appel du jugement sur la *loi 57*.

Les 23 et 24 octobre 1981, l'assemblée générale siège en session régulière. Mme Estelle Gobeil est élue. À cette occasion, l'assemblée générale adopte un nouveau modèle d'organisation et de structure pour la Fédération. Les règlements modifiés entrent en vigueur sur le champ. Les commissions scolaires peuvent adhérer directement à la Fédération et obtenir les services de coordonnateurs régionaux pour organiser des activités régionales. On établit aussi un nouveau découpage territorial en onze régions.

En avril 1982, un nouveau conseil d'administration est mis en place. Il compte 32 personnes, au lieu de 50, désignées par l'ensemble des commissaires de chaque région. De plus, l'année financière est fixée au 31 mars et la date des sessions de l'assemblée générale portée au printemps.

Le Livre blanc sur la restructuration

Par ailleurs, en juin 1982, le *Livre blanc* du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, soulève beaucoup d'interrogations sur l'avenir des commissions scolaires que l'on restreint au strict minimum. Les dirigeants de la Fédération mettent en place de nouveaux groupes de travail et consultent régulièrement les commissions scolaires, notamment, l'assemblée des présidents et des directeurs généraux, le 13 février.

Les principaux points retenus, sur lesquels on mettra tous les efforts, sont le suffrage universel, le pouvoir de taxation et la confessionalité. Les enjeux sont tellement importants que la Fédération retient les services d'une firme de publicité pour préparer une campagne en vue de contrer le projet de réforme scolaire du gouvernement.

Une mobilisation sans pareille des commissions scolaires s'ensuit. Elle durera quelques années. La Fédération multiplie les conférences de presse, mémoires et campagnes de publicité pour faire avorter le projet de restructuration scolaire. Toutes les énergies déployées contre le *projet Laurin* n'empêchent pas la Fédération de se pencher sérieusement sur le problème des compressions budgétaires de 1980-1981.

À l'assemblée générale des 28 et 29 mai 1982, M. Jacques Chagnon, de la commission scolaire régionale de Chambly, est élu président. Les autres membres du bureau de direction sont alors MM. Ghyslain Maltais et Raymond Lemieux, 1er et 2e vice-présidents et les directeurs: Mme Noella Labelle, MM. Jacques Mongeau, André Bergeron et Guy d'Anjou.

Après la réunion de l'assemblée générale, le président effectue une tournée provinciale sur la question de la restructuration scolaire. Le 3 décembre, le conseil prend en considération le rapport d'un comité spécial et adopte une vingtaine de recommandations qui sont par la suite soumises, pour consultation, aux commissions scolaires avant de devenir la position de la Fédération dans ses discussions avec le gouvernement.

En mars 1983, un autre dossier préoccupe les commissions scolaires: la négociation. Une loi spéciale oblige les enseignants à mettre fin à leur grève et leur impose des conditions de travail (décrets). Loin de se satisfaire d'un tel règlement qui laisse des traces dans les écoles, la Fédération amorce une tournée de consultation majeure pour réformer le système de négociation. L'objectif: mettre fin aux éternels conflits qui minent la crédibilité du système public d'enseignement.

À l'automne, les dirigeants de la Fédération retiennent les services de M. Fernand Paradis au poste de directeur général, en remplacement de M. Jacques Audy.

À la fin du mois de mai, l'assemblée générale siège en session régulière et réélit M. Jacques Chagnon. Le bureau de direction est composé des personnes suivantes: MM. André Bergeron et Gabriel Legare, respectivement 1er et 2e vice-présidents. Mme Noella Labelle, MM. Guy d'Anjou, Jacques Mongeau et Charles Peron sont élus directeurs.

Les commissions permanentes du conseil d'administration sont remplacées par des comités pour étudier les priorités de la Fédération.

M. Jacques Chagnon, 16e président de la Fédération de mai 1982 à novembre 1985, entouré des membres du bureau de direction. De gauche à droite on reconnaît Mme Noella Labelle, Me Jacques Mongeau, Me Guy d'Anjou, Me Raymond Lemieux, M. André Bergeron et M. Ghyslain Maltais.

Au cours du printemps, le gouvernement dépose son *projet de loi sur la restructuration scolaire*. Le 12 janvier 1984, la Fédération présente son mémoire en commission parlementaire et demande le retrait du *projet de loi 40*.

Auparavant, un jugement de la Cour d'appel a donné raison aux commissions scolaires et à la Fédération concernant la *loi 57* sur la fiscalité scolaire, ce qui vient aider la cause des commissions scolaires.

En novembre, le gouvernement dépose le projet de loi 3 et invite la Fédération à se présenter à nouveau devant la commission parlementaire de l'Éducation, le 27 novembre 1984. À la fin de décembre, la loi 3 est adoptée. Quelques mois plus tard, les tribunaux déclarent cette loi ultra vires, nulle et sans effet. La bataille est gagnée!

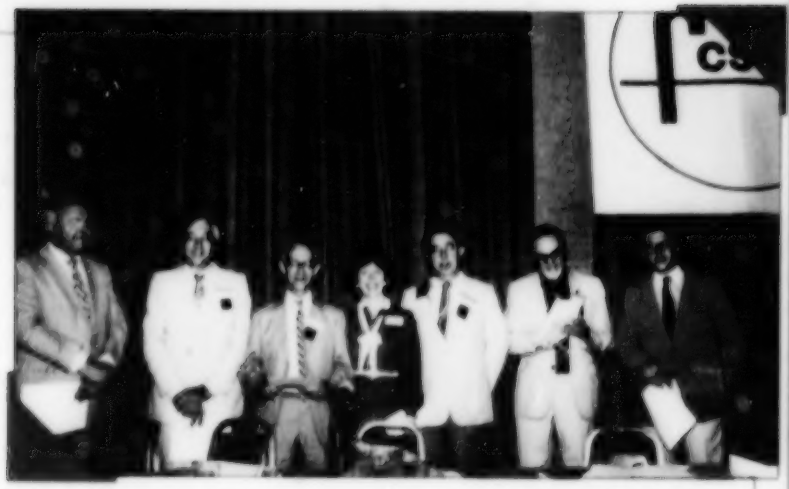

Le bureau de direction pour 1984-1985. Mme Glorianne Couture au centre, est entourée de Me Jacques Mongeau, M. Charles Péron, Me Guy d'Anjou, M. André Bergeron, M. Gabriel Légaré et M. Jacques Chagnon (président).

Le financement des commissions scolaires

Depuis le début des années 80, les commissions scolaires font face à des compressions budgétaires importantes qui affectent la qualité des services offerts aux différentes clientèles scolaires.

Le 15 avril 1985, en conférence de presse, la Fédération dévoile une série de propositions pour améliorer la méthode d'allocation des ressources aux commissions scolaires en assurant une meilleure équité et la responsabilisation des institutions locales.

En novembre 1985, des élections provinciales sont déclenchées et le président, M. Jacques Chagnon, pose sa candidature comme député à l'Assemblée nationale. Automatiquement son poste devient vacant et M. André Bergeron assume la présidence quelques semaines. Par la suite, le conseil procède à des changements au bureau de direction. M. Gabriel Légaré est élu à la présidence, puis MM. André Bergeron et Charles Péron sont reélus à leur poste de 1er et 2e vice-présidents. Enfin, Mme Marguerite Dorion viendra compléter le bureau de direction qui compte, en plus, Mme Glorianne Couture, MM. Guy d'Anjou et Jacques Mongeau.

M. Fernand Paradis, directeur général, M. Jacques Chagnon, président, et Charles Péron, vice-président, lors de la présentation du mémoire de la Fédération sur le projet de restructuration scolaire (projet de loi 40).

Au départ de M. Jacques Chagnon, M. Gabriel Légaré devient le 17e président de la Fédération en novembre 1985. M. Légaré assumera également la présidence des États généraux sur la qualité de l'éducation.

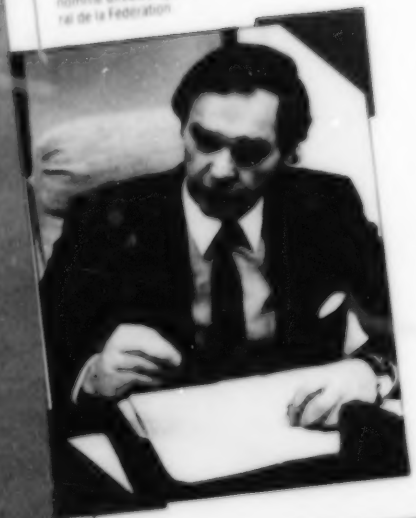

À l'automne 1983, M. Fernand Paradis est nommé directeur général de la Fédération.

Les États généraux sur la qualité de l'éducation

Sous la présidence de M. Chagnon, la Fédération des commissions scolaires a pris l'initiative de proposer aux associations d'éducation et au ministère de l'Éducation, la tenue d'États généraux sur la qualité de l'éducation. Après bien des pourparlers, l'organisation de cette vaste manifestation s'amorce sous la présidence de M. Gabriel Légaré. La Fédération assume la maîtrise d'oeuvre de cet événement sans précédent. Ces imposantes assises ont lieu à Montréal du 2 au 5 avril 1986 et plus de 6 000 intervenants y participent. C'est un succès incroyable qui rejaillit sur la Fédération et les commissions scolaires.

La session annuelle de l'assemblée générale a eu lieu les 23 et 24 mai. M. Gabriel Légaré est élu président par l'assemblée. Les autres membres du bureau pour 1986-1987 sont: M. Charles Péron, 1er vice-président et Mme Diane Drouin, 2e vice-présidente, MM. Jacques Mongeau, Guy d'Anjou, Jacques Tremblay et Jacques Lafrenière, directeurs.

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Fédération mène à bien une foule de dossiers fort importants pour les commissions scolaires. Des dossiers tels la négociation réussie avec les personnels des commissions scolaires, le suivi des États généraux et l'accord du gouvernement pour mettre sur pied une commission nationale de financement témoignent de la volonté de la Fédération de continuer à bien servir ses membres, quels que soient les hommes et les femmes qui la dirigent.

Quarante ans de réalisations...
...pour l'avenir des commissions scolaires

Depuis 40 ans, l'action de la Fédération vise à promouvoir la qualité de l'éducation dans le système public d'enseignement et à défendre les intérêts des commissions scolaires pour conserver à la population un droit de regard en éducation.

Ses représentations auprès du gouvernement, des autres associations d'éducation et de divers agents socio-économiques en font un porte-parole respecté pour sa connaissance des besoins des commissions scolaires et, de là, des attentes des citoyens du Québec.

Nous n'avons pu dans les pages qui précèdent rapporter tous les dossiers dans lesquels la Fédération est intervenue. Qu'il suffise de dire que tous les secteurs de l'organisation scolaire ont fait l'objet de préoccupations de la Fédération, à un moment ou à un autre.

Éducation des adultes, formation professionnelle, adaptation scolaire, informatique, sport scolaire, etc. Bref, tous les secteurs qui exigeaient une prise de position ont fait l'objet de réactions de la Fédération après consultation des commissions scolaires.

Il ne faudrait pas passer sous silence aussi les nombreux services que la Fédération offre à ses membres depuis 40 ans.

Information, négociation, interprétation des conventions collectives, conseils et avis juridiques, gestion des équipements scolaires, plan collectif d'assurances, manuels de gestion sur le droit d'auteur, sur le transport scolaire et bien d'autres services qui sont largement utilisés par les 184 commissions scolaires qui sont membres de la Fédération.

Somme toute, si le passé est garant de l'avenir, la Fédération demeurera encore longtemps un outil indispensable pour les commissions scolaires et les commissaires d'écoles, en plus d'être un intervenant important pour l'évolution de la qualité de l'éducation au Québec.

Le bureau de direction pour 1986-1987. De gauche à droite: Charles Péron, premier vice-président, Jacques Lafrenière, directeur, Jacques Tremblay, directeur, Gabriel Legaré, président général, Jacques Mongeau, directeur, Guy d'Anjou, directeur et Diane Drouin, deuxième vice-présidente.

Réalisation: La Direction des communications

Recherche et documentation: Jean-Gilles Jutras

La Fédération
des commissions scolaires
catholiques du Québec
1001, avenue Bégon
C.P. 490, Sainte-Foy, QC
G1V 4C7
Téléphone: (418) 651-3229
Telex: 051-3790

Document: 1700
Dossier: 112-91
Mai 1987

Dépôt légal — 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2 — 920005-03-6